

Illzach, Le 24 octobre 2011

OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Appel à projets 2012

Madame, Monsieur,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), conclu pour la période 2007-2009 et prorogé en 2010, demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

Afin de préparer au mieux la programmation 2012 et si vous souhaitez y être éligible, nous vous invitons à déposer dès à présent vos projets, en tenant compte des enjeux thématiques retenus dans la convention cadre du CUCS, qui sont les suivants :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- l'éducation et la responsabilisation des parents/adultes ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- la santé.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer qu'une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans les domaines d'intervention définis comme prioritaires par l'Acsé. Ceux-ci sont les mêmes qu'en 2011, à savoir :

- l'éducation ;
- l'emploi et le développement économique ;
- la prévention de la délinquance ;
- et, dans une moindre mesure, la santé.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au lundi 12 décembre 2011.**

Pour les organismes ayant bénéficié d'un financement en 2011, le bilan (financier et qualitatif) des actions financées est à faire parvenir en même temps que le dossier de demande ou **au plus tard le 16 janvier 2012.** Dans l'attente de la validation des comptes de résultat de l'association, un bilan intermédiaire pourra être transmis.

Les modalités de transmission des dossiers figurent dans le document joint en annexe.

M. Yves KAUFFMANN, Secrétaire général adjoint de la Ville d'Illzach (tél : 03 89 62 53 07) et Mme Muriel FISCHER du Pôle Départemental Politique de la Ville à la Sous-Préfecture de Mulhouse (tél : 03 89 33 45 54), restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire

Daniel ECKENSPIELLER

Le Préfet,
Délégué Départemental de l'Acsé

Alain PERRET